RETRANCHE
LA
VIOLENCE

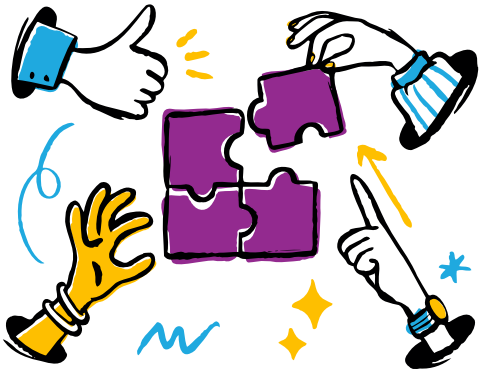

GUIDE DE COLLABORATION

ÉDITION 2025-2026

Avant-propos

Objectifs du guide de collaboration

- Établir et maintenir un espace plus sécuritaire pour tous les membres du partenariat
- Identifier et favoriser l'adoption de valeurs communes au sein de la collaboration partenariale
- Suggérer des actions concrètes pour favoriser une collaboration sensible aux traumas, au bien-être et au respect de chacun·e
- Faciliter l'intégration des nouveaux membres du partenariat

Remerciements

- **Auteures :** Émilie Bourdages, Émilie Roy et Laurence Marceau
- **Collaborateur.ices:**
  - Nous tenons à remercier Valérie Michaud et Célyne Lalande, qui ont développé, avec Émilie Roy, l'atelier du 1er novembre 2024 portant sur les valeurs et principes essentiels à une saine collaboration. Cet atelier a permis de générer les lignes directrices présentées dans ce guide.
  - Nous tenons également à remercier tous les membres qui ont participé à l'atelier du 1er novembre 2024 portant sur les valeurs et principes essentiels à une saine collaboration. Vos réflexions, besoins et préférences sont au cœur de ce guide de collaboration.
  - Nous tenons finalement à remercier Geneviève Lessard, les membres du Comité directeur de RETRANCHE la violence, ainsi que ceux du Chantier 6, qui ont participé à la révision et approbation du guide. Leurs réflexions et suggestions ont été fort utiles.

Avant-propos

À qui s'adresse ce guide ?

À l'ensemble des membres (actuels et potentiels) du partenariat RETRANCHE la violence, peu importe leur statut d'engagement. Une description de chacun des statuts est disponible à la p.4.

Qu'est-ce qu'un guide de collaboration ?

Il s'agit avant tout de **lignes directrices** permettant de créer un **espace plus sécuritaire** (***safer space***) pour l'ensemble des membres du partenariat. Nous avons également ajouté quelques informations sur le partenariat lui-même, afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres.

Qu'est-ce qu'un espace plus sécuritaire (*safer space*) ?

« Un environnement non menaçant axé sur le soutien, où tous les [partenaires] peuvent se sentir à l'aise de s'exprimer et de raconter leurs expériences, sans crainte de discrimination ou de représailles. Nous employons l'expression **plus sécuritaire** pour indiquer que la sécurité est relative : les conditions dans lesquelles les gens se sentent en sécurité ne sont pas les mêmes pour tout le monde. En reconnaissant les expériences de chaque [*partenaire*], nous espérons mettre en place un environnement aussi sécuritaire que possible.» [1]

Pourquoi des lignes directrices sont-elles requises ?

La mise en place de lignes directrices claires vise à réduire les risques de porter atteinte au sentiment de sécurité des personnes impliquées dans le projet, tout en sensibilisant aux problématiques qui peuvent émerger dans le cadre du partenariat portant sur la sortie des violences. Bien que ces risques ne puissent être totalement éliminés, et qu'ils puissent se manifester de façon consciente ou inconsciente, ces lignes directrices offrent un cadre pour encourager une réflexion cohérente, harmonieuse et engagée en proposant des pistes pour tendre vers la création d'un espace plus sécuritaire (safer space) au sein du projet. Ces lignes doivent guider l'ensemble des communications, collaborations, rencontres, ateliers et autres activités menées dans le cadre du partenariat, et être reconnues par tous ses membres.

[1] Commission de la santé mentale du Canada (2019). https://www.mentalhealthcommission.ca/wp-content/uploads/drupal/2019-03/safer_space_guidelines_mar_2019_fr.pdf

Avant-propos

D'où proviennent les lignes directrices présentées dans ce guide ?

Des membres du partenariat! En effet, les lignes directrices ont émergé lors de l'atelier du 1er novembre 2024 portant sur les valeurs et principes essentiels à une saine collaboration. Plutôt que de s'appuyer sur la littérature scientifique, nous avons priorisé un guide de collaboration qui reflète les besoins, préférences et réflexions des membres du partenariat

Qui est responsable de l'application de ce guide ?

Tous les membres sont responsables, collectivement et individuellement, de réfléchir au bien-être collectif.

Comment pouvons-nous veiller à l'application de ce guide ?

Maintenir un espace plus sécuritaire est un processus continu. Les lignes directrices présentées dans ce guide représentent un bon point de départ, mais elles ne sont pas exhaustives. Ainsi, toutes attitudes et comportements bienveillants sont les bienvenues.

Plus précisément, nous encourageons chaque membre à :

1. Réfléchir à comment et quand appliquer les lignes directrices
2. Mettre en place les actions jugées pertinentes
3. Adapter ses attitudes et comportements en lien avec les réactions à ses actions

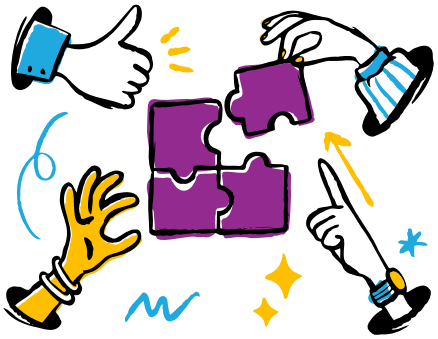

SOMMAIRE

1 Qu’est-ce que RETRANCHE la violence ?

2 Critères et procédures d’adhésion

3 Lignes directrices pour un espace plus sécuritaire

4 Qui contacter quand ?

1 Qu’est-ce que RETRANCHE la violence ?

À propos

RETRANCHE la violence est le titre abrégé du projet de recherche ***Sortir des violences intimes, familiales et structurelles à l'ère post-pandémique : des pratiques et politiques ancrées dans l'expérience des personnes concernées.*** Ce projet est financé par le Conseil de Recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) 2023-2030.

Les violences intimes, familiales et structurelles (VIFS) constituent des problèmes sociaux majeurs, dont l'ampleur, les conséquences, les coûts humains et sociaux sont largement documentés. Misant sur la thématique transversale des facteurs de sortie de la violence, l'équipe a adopté le titre abrégé «RETRANCHE la violence», reflétant les impacts attendus du projet :

- **RE**nforcer les facteurs qui aident les victimes et leurs proches à sortir de la violence;
- **TR**ansformer les réponses sociales;
- **AN**ticiper plus efficacement pour prévenir la reproduction de la violence ou la revictimisation;
- **CH**anger les comportements violents en **E**ncourageant les meilleurs facteurs de changement.

Composition

L’équipe mobilise un vaste groupe d'experts, soit 28 partenaires des milieux d'intervention (23) ou (para)gouvernementaux (5), auxquels s'associent 28 chercheuses et chercheurs, ainsi que 7 universités partenaires (U.Moncton, UdeM, UQAC, UQAM, UQTR, UQO et McGill), outre l'Université Laval. Cette équipe assure la couverture entière des expertises requises au projet, tant pour les types de violences examinés que les sphères d'action dans le domaine des VIFS au Québec.

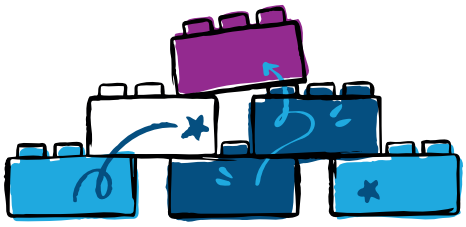

Objectifs de recherche

L'objectif général est de décrire les parcours de sortie des VIFS, afin d'identifier les facteurs clés favorisant la sortie des violences et les mobiliser dans les pratiques et les politiques publiques pour améliorer les services et leur efficacité en contexte post-pandémique.

Les objectifs spécifiques sont de :

1. Reconstituer, dans une perspective de **parcours de vie**, le cheminement effectué par des personnes qui considèrent être sorties d'une situation de violence ;

2. Décrire et comparer les **facteurs favorisant la sortie des violences** selon : a) le type de violence, b) les positions des personnes comme victime directe ou indirecte et/ou auteur de violence, c) l'étape de vie; d) certains contextes de vulnérabilité (personnes immigrantes, en situation de handicap, LGBTQ2+ ou issues des communautés ethnoculturelles ou autochtones);

3. Identifier les caractéristiques des **interventions** préventives, d'accompagnement psychosocial ou juridique, du réseau formel ou informel, qui favorisent : a) l'amorce d'une démarche de sortie de la violence, b) la persévérance dans la démarche;

4. Examiner certaines **politiques sociales** importantes au Québec à la lumière des principaux facteurs de sortie des violences identifiés, afin de soumettre des recommandations aux partenaires politiques;

5. Produire et diffuser largement des **outils pratiques** permettant de mobiliser concrètement les recommandations émergeant du partenariat;

6. Renforcer la **collaboration** et le partenariat entre les divers experts des VIFS au Québec.

Comités

Chaque chantier est réalisé par un **comité paritaire** d'environ 4 à 6 membres provenant à la fois des milieux de pratique et des milieux universitaires. De plus, un **comité de personnes expertes de vécu** fournit des conseils et avis divers pour assurer la pertinence et la validité des travaux des différents chantiers eu égard aux besoins des personnes concernées par les VIFS. Les chantiers sont interreliés et complémentaires les uns aux autres; ils s'enchainent dans le temps comme illustré dans la figure ci-dessous.

2 Critères et procédures d'adhésion

Chercheuses et chercheurs

- Faire une demande écrite auprès du Comité directeur de RETRANCHE la violence (CDR)
- Occuper un poste de professeur·e dans une université ou dans un établissement reconnu
- Démontrer, dans la lettre de demande d'adhésion, la contribution potentielle au projet RETRANCHE la violence (en lien avec ses expertises) et joindre un CV à la demande

Partenaires des milieux communautaires, institutionnels, ministériels ou paragouvernementaux

- Faire une demande écrite auprès du Comité directeur de RETRANCHE la violence (CDR)
- Représenter un organisme communautaire, institutionnel ou une association provinciale dont la mission est en concordance avec les objectifs du projet et expliquer la contribution potentielle au projet dans la demande d'adhésion
- La demande d'adhésion doit être signée par une personne responsable de la direction qui doit désigner un·e représentant·e du partenaire dans le projet

Expertes et experts de vécu

- Avoir subi ou exercé une ou plusieurs formes de violences: familiales, intimes ou structurelles (p. ex. violences par les institutions, profilage, discriminations basées sur le genre, la couleur de peau, la langue, l'orientation sexuelle, une situation de handicap, etc.)
- Avoir le sentiment d'être sorti·e de la période lorsque la violence vécue était plus difficile ou plus intense
- Être référé·e par un membre du partenariat et faire des démarches auprès de la personne responsable du chantier et de la coordination du projet.

**** Veuillez noter que ce comité est composé d'au plus 6 personnes. Ainsi, nous demandons aux membres de ne pas tenter de recruter des personnes expertes de vécu sans avoir eu l'accord préalable de Geneviève Lessard ou Émilie Bourdages. Celles-ci pourront confirmer si le comité de personnes expertes de vécu est en période de recrutement ou non.*

Étudiantes et étudiants

- Être un·e étudiant·e de 2e ou de 3e cycle ou stagiaire postdoctoral dirigé·e ou codirigé·e par un·e chercheur·euse membre de RETRANCHE la violence et dont le sujet de thèse, de mémoire, d'essai ou de rapport d'analyse des pratiques s'inscrit dans la programmation scientifique du projet.
- Être un·e étudiant·e qui n'est pas dirigé·e ou codirigé·e par un·e chercheur·euse membre de RETRANCHE la violence, mais dont la demande d'adhésion au projet est entérinée par le Comité directeur de RETRANCHE la violence (CDR). Le sujet de recherche doit s'inscrire dans les objectifs de RETRANCHE la violence et la demande d'adhésion doit également inclure un curriculum vitae (CV) ainsi qu'une lettre de motivation.

Employé·es (ex : équipe de coordination, professionnel·les de recherche, assistant·e de recherche, etc.)

- Être employé·e dans le cadre de la subvention CRSH obtenue pour le projet de recherche en partenariat
- Être un·e professionnel·le, technicien·ne, secrétaire ou autre membre du personnel des établissements membres du partenariat dont les services sont mis à la disposition des membres du projet.

Connaissez-vous le Comité étudiant du RAIV ?

Les personnes étudiantes membres du RAIV font preuve de beaucoup de dynamisme au sein du projet RETRANCHE la violence. Elles participent à titre d'auxiliaires de recherche et s'impliquent comme bénévoles durant les évènements. Leur apport est essentiel à la réussite du projet!

Pour en savoir plus : https://www.raiv.ulaval.ca/espace-etudiant

Qui sont les personnes considérées comme expertes de vécu au sein de RETRANCHE la violence ?

Dans le cadre de ce projet, l'expression « personnes expertes de vécu » désigne exclusivement les membres du Comité des personnes expertes de vécu. Celui-ci est composé d'au plus 6 personnes ayant subi ou exercé au moins une forme de VIFS, et ce, sans discrimination.

Bien que plusieurs personnes impliquées dans ce projet possèdent des savoirs expérientiels liés à leur propre parcours de vie, nous veillons à éviter toute confusion liée aux doubles rôles. Nous misons sur cette distinction des rôles pour assurer une meilleure clarté et cohérence dans le projet. Ainsi, nous vous demandons de respecter votre statut d'engagement dans le partenariat RETRANCHE la violence.

Nous reconnaissons la complexité de l'identité humaine : tout le monde est plus qu'un·e professionnel·le, une victime, un·e auteur·e ou n'importe quel autre rôle subi ou choisi!

Soulignons que le comité des personnes expertes de vécu agit de manière transversale à tous les autres chantiers. Ainsi la vision des personnes expertes de vécu sera prise en compte tout au long de la recherche. Il est important de mettre en évidence le rôle prioritaire des personnes expertes de vécu dans le cadre du projet RETRANCHE la violence.

3 Lignes directrices pour un espace plus sécuritaire

Mise en contexte

Lors de l'AGA de 2024, une trentaine de membres du partenariat ont participé à un atelier portant sur les valeurs et principes essentiels à une saine collaboration. Dans un premier temps, ceux-ci devaient identifier les valeurs essentielles à adopter au sein de notre partenariat. Cinq valeurs se sont clairement démarquées :

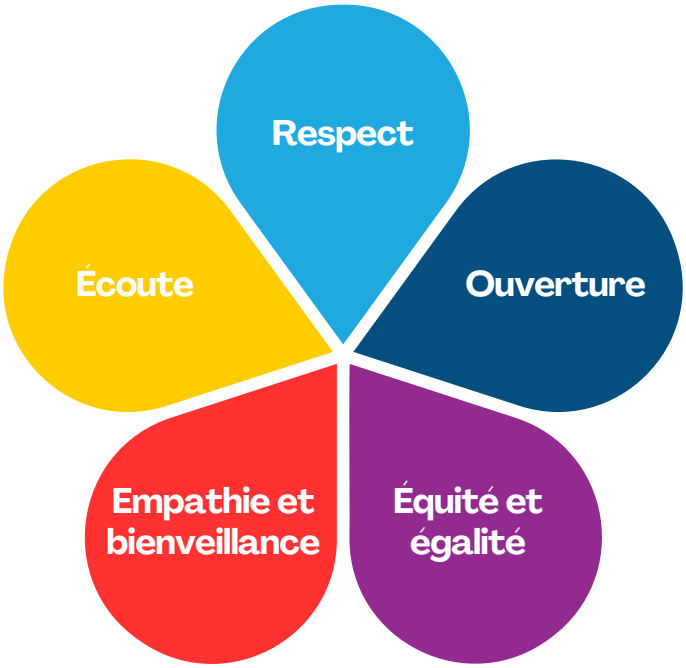

Dans un deuxième temps, les membres ont recommandé des actions concrètes pour favoriser une collaboration et une communication **sensible aux traumas**, au **bien-être** et au **respect** chacun·e. Les suggestions ont été compilées afin de donner naissance à ce guide de collaboration.

Au total, **10 lignes directrices** ont été établies afin de maintenir un espace plus sécuritaire *(safer space)*. Elles sont classées selon trois principes fondateurs[2] :

1. Établir une approche qui se préoccupe du bien-être de chacun·e
2. Établir des rapports communicationnels qui respectent et considèrent chacun·e
3. Établir une approche sensible aux traumas

[2] Certaines lignes directrices et actions recommandées peuvent appartenir à plus d'un principe fondateur. Nous avons respecté la classification établie lors de l'atelier du 1er novembre.

Établir une approche qui se préoccupe du bien-être de chacun·e

1. Faciliter et maintenir un environnement plus sécuritaire sur les plans émotif et physique, qui accorde une priorité à la confiance et à la transparence

Actions recommandées:

- Partager des valeurs d'ouverture, de transparence, de bienveillance et d'écoute
- Conserver une sensibilité face aux rôles que chacun·e occupe au sein de RETRANCHE la violence et les objectifs que l'on partage
- Avoir différents outils ou mécanismes qui favorisent le bien-être et le sentiment de sécurité :
    - Local ou salle disponible pour se retirer
    - Objets sensoriels
    - Pauses régulières
    - Bouger, bien manger, s'hydrater
    - Permettre le choix lors des prises de parole (parler ou pas)
    - Nommer ses besoins
    - Informer sur ce qui nous attend (lieu physique, thèmes abordés, etc.)
- Adopter une éthique de conduite en étant conscient de son langage corporel, du ton de sa voix, des touchers-accolades (demander le consentement !), des vêtements et accessoires portés (ex : privilégier une tenue civile plutôt qu'un uniforme, éviter les messages et symboles haineux), des tours de paroles lors de nos interactions, en présence ou en ligne.
- Bien accueillir les nouveaux membres avec sincérité et attention.
- Garder en tête que le vécu des personnes que l'on côtoie est inconnu. Même si une personne n'est pas membre du comité des personnes expertes de vécu, elle peut avoir vécu différentes formes de violence.

2. Établir des mécanismes pour traiter les malaises et les questions se rapportant à la sécurité et au bien-être

Actions recommandées:

- Désigner, pendant nos rencontres (sur place et en ligne), un·e gardien·ne du senti pour recevoir les malaises ou situations inconfortables et en informer le groupe.
- Établir des étapes de résolution d'un malaise et référer vers les bonnes personnes et/ou ressources au besoin (ex : responsables de chantiers, équipe de coordination).
- Miser sur les pratiques communicationnelles humaines plutôt que protocolaires (ex : qui laissent la place à l'humour, à l'écoute et à l'adaptation).

3. Instaurer des méthodes pour sonder régulièrement les partenaires quant à leur bien-être et leur satisfaction

Actions recommandées:

- Co-créer et administrer périodiquement un formulaire de satisfaction et de validation du bien-être.
- Partager les résultats des sondages et des validations lorsque pertinents pour l'ensemble des partenaires.
- Adapter nos procédures aux résultats obtenus lors des sondages de satisfaction.

Établir des rapports communicationnels qui respectent et considèrent chacun·e

4. Comprendre les réalités de chacun des groupes au sein de RETRANCHE la violence

Actions recommandées :

- Identifier les contextes de vulnérabilité et les impacts sur les personnes concernées.
  - ex : personnes expertes de vécu, personnes autochtones, personnes issues des diversités sexuelles et de genre, diversités ethnoculturelles et personnes vivant avec un handicap, rapports de pouvoir, défis communicationnels, etc.
- Développer des formations sur les attitudes et les savoir-être.
  - Non-jugement, empathie, écoute, communication non-violente (CNV), Équité-diversité-inclusion (ÉDI)
- Intégrer des témoignages dans les formations.
- Employer, selon le contexte, les termes appropriés dans le respect de chacun·e.
  - Ex : victime, survivant·e, auteur·e de violence, autochtone, personne avec un handicap, personne neurodivergente, appellation épicène ou par le pronom souhaité, etc.

5. Instaurer un climat de confiance dans les différentes activités, qu'elles soient de collaboration ou de recherche

Actions recommandées :

- Prévoir des activités brise-glace.
- Prendre soin d'annoncer les sujets et les thèmes abordés avant une rencontre ou avant une pause et veiller à les équilibrer pour éviter une lourdeur émotionnelle et/ou cérébrale.
- Pouvoir se retirer à tout moment, sans avoir à se justifier.
- Porter une attention particulière à son non-verbal, au ton de sa voix ou à la place occupée par soi-même et les autres lors de discussions, en présence ou en ligne.
- Valider régulièrement le bien-être et le confort de toutes et tous.

6. Adopter des stratégies communicationnelles fondées sur le renforcement des capacités, l'adaptation aux besoins et la reconnaissance de chacun·e

Actions recommandées:

- Définir nos outils de communication pour les réunions, les correspondances et les activités (ex : rencontres en présence vs. en ligne, courriels vs. Teams).
- Mettre en place des mécanismes permettant aux participants de partager leurs rétroactions et d'adapter les processus de communication en fonction de leurs besoins.
- Inclure une section « reconnaissance », « témoignages », « améliorations réalisées au sein du partenariat» , « portrait de partenaire » dans le bulletin de RETRANCHE la violence.
- Utiliser des outils ou des méthodes qui encouragent la participation de toutes et tous (ex. Slido, tableau blanc).
- Développer des espaces d'échanges, de connaissance et d'information au-delà de la rencontre annuelle (ex : balado, capsule).
- Créer un bottin des membres rassembleur et accessible (ex : photo de chaque membre, une phrase qui les définit, rôle au sein de RETRANCHE la violence, etc.).

Établir une approche sensible aux traumas

7. Reconnaitre que chacun·e a son rôle à jouer pour créer une culture de collaboration saine

Actions recommandées :

- Créer des espaces inclusifs, respectueux et sécuritaires pour discuter en profondeur.
- Favoriser l'expression de divers points de vue et expériences, en veillant à reconnaître la légitimité de chaque voix.
- Avoir une animation équitable et inclusive.
    - Instaurer des tours de parole pour toutes les personnes volontaires
    - Offrir différents moyens de prendre la parole
- Être ouvert·e à l'expression d'opinions et d'émotions divergentes.

8. Reconnaitre nos préjugés et biais en lien avec les différentes sphères de RETRANCHE la violence

Actions recommandées :

- Créer des espaces où l'on peut expérimenter, co-construire et mieux connaitre les rôles et les mandats des collaborateur·ices au sein de RETRANCHE la violence. (ex : Jeux de rôle portant sur un cas concret).
- Encourager la réflexion sur nos privilèges et sur la manière dont nous faisons partie d'un système qui, souvent, reproduit ou maintient des cadres oppressifs (ex : réunion dans un établissement sans ascenseur pour une personne à mobilité réduite).

9. Reconnaitre l'incidence possible de divers traumatismes sur une personne lorsqu'elle collabore, s'implique et échange au sein de RETRANCHE la violence

Actions recommandées :

- Évaluer les besoins reliés à chacune des activités afin d'assurer un filet de sécurité approprié (ex : liste de ressources d'aide, personne-contact, intervenant·es disponibles).
- Respecter les réactions aux traumatismes, peu importe leur intensité (ex : cris, renfermement sur soi, panique, hypervigilance, gel).
- Éviter les gestes, paroles ou tout élément déclencheur qui peuvent ramener aux traumatismes.
- Reconnaître que certaines personnes adoptent des comportements qui peuvent paraitre bizarres mais qui leur apportent un soutien (comportements protecteurs/facilitateurs).
- Offrir de la formation continue sur différents thèmes et réalités en lien avec les traumas des personnes survivantes, auteures et/ou toutes personnes œuvrant dans le domaine des VIFS.

10. Adhérer au principe de responsabilisation des personnes auteures de violence[3]

La responsabilisation est « un processus par lequel les auteurs de violence acceptent la responsabilité de leurs actes et s'engagent sur la voie de la non-violence » (Vlais 2016)[4].

Actions recommandées:

- Reconnaître que les personnes victimes ne sont pas responsables de la violence vécue.
- Éviter les discours qui jettent le blâme sur les personnes victimes et/ou qui déresponsabilisent les personnes auteures de violence.
- Reconnaître la capacité de changement des personnes auteures de violence.
- Éviter les discours pouvant (re)stigmatiser les personnes auteures de violence.
- Encourager un discours centré sur les relations égalitaires.

3. Pour plus d'informations : https://www.acoeurdhomme.com/le-processus-de-responsabilisation/
4. Vlais, R. (2016). Recasting Perpetrator Accountability. Parity, 94, 32-33.

4 Qui contacter quand ?

Obtenir des informations sur le partenariat RETRANCHE la violence/ devenir membre

- **Maude Dionne**, agente de liaison : raiv.coordination@ulaval.ca

Obtenir des informations sur les chantiers

- **Caroline Robitaille**, coordonnatrice scientifique : retranche.raiv@ulaval.ca

Obtenir des informations sur un évènement RETRANCHE la violence

- **Audrey-Anne Laguë**, responsable des communications et évènements: raiv.communication@ulaval.ca

Obtenir un remboursement de frais de déplacement

- **Isabelle Charest**, secrétaire de gestion du RAIV : raiv.info@ulaval.ca

Obtenir sa rémunération en tant que personne experte de vécu

- **Émilie Bourdages,** responsable du comité des personnes expertes de vécu : emilie_bourdages@uqac.ca

Contacter les personnes responsables des chantiers et comités

- Chantier 1: **Sylvie Lévesque**, levesque.sylvie@uqam.ca
- Chantier 2: **Marie-Ève Clément,** marie-eve.clement@uqo.ca
- Chantier 3: **Valérie Roy,** valerie.roy@tsc.ulaval.ca
- Chantier 4: **Catherine Rossi,** catherine.rossi@tsc.ulaval.ca
- Chantier 5: **Imane Zineb Lahrizi**, imane-zineb.lahrizi@fse.ulaval.ca
- Chantier 6: **Célyne Lalande,** celyne.lalande@uqo.ca
- Comité d'experts de vécu: **Émilie Bourdages,** emilie_bourdages@uqac.ca
- **Comité étudiant RAIV**: comite.etudiant.raiv@ulaval.ca

Pour toute autre question en lien avec le projet

- **Geneviève Lessard**, directrice: genevieve.lessard@tsc.ulaval.ca

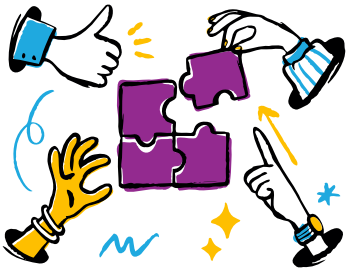

RETRANCHE
LA
VIOLENCE

https://www.raiv.ulaval.ca/equipes/retranche-violence